

Décembre 2023



Madame,
Monsieur

Augmentation de la pension des personnes retraitées à compter du 1^{er} janvier 2024

Joyeux Noël! Le Conseil de retraite a le plaisir d'annoncer que les personnes retraitées et les personnes survivantes se verront accorder une augmentation de 4 %* de leur prestation de retraite mensuelle à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette augmentation s'ajoutera à votre paiement de pension de janvier 2024.

Le Conseil de retraite et le Comité consultatif du régime de retraite évaluent régulièrement la position financière du régime de retraite. Cette augmentation peut être appliquée conformément à la Politique de financement en raison du maintien de la solide capitalisation du régime. Veuillez noter que le régime ne renferme aucune disposition d'indexation automatique (augmentation automatique en fonction du coût de la vie).

** La Loi de l'impôt sur le revenu et ses règlements limitent les augmentations de pension à la croissance cumulée de l'IPC depuis le début de la pension. C'est pourquoi l'augmentation sera plus faible pour les personnes qui ont mis fin à leur participation active au régime récemment.*

Recevez mes salutations distinguées.

Anne Soh
Présidente du Conseil du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada

Un rappel à toutes les personnes retraitées

Veillez noter que nous continuerons à déposer le paiement des prestations de retraite le premier jour ouvrable de chaque mois. Votre paiement de janvier sera déposé le mercredi 3 janvier 2024, le 2 janvier 2024 étant un jour férié au Québec.

Pour consultation, voici les dates limites et les dates de dépôt de la paie en 2024.

Dates limites de la paie*	Dates de dépôt de la paie
11 décembre 2023	3 janvier 2024
11 janvier 2024	1 ^{er} février 2024
8 février 2024	1 ^{er} mars 2024
8 mars 2024	2 avril 2024
10 avril 2024	1 ^{er} mai 2024
10 mai 2024	3 juin 2024
7 juin 2024	2 juillet 2024
11 juillet 2024	1 ^{er} août 2024
12 août 2024	3 septembre 2024
9 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2024
10 octobre 2024	1 ^{er} novembre 2024
8 novembre 2024	2 décembre 2024

*Date limite pour tout changement apporté à votre compte bancaire ou pour les déductions fiscales à inclure dans votre prochain paiement. Toute donnée soumise après la date limite de la paie sera prise en compte dans le paiement du mois suivant.

Si vous avez des questions à propos de votre régime de retraite, veuillez communiquer avec le Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie à l'adresse suivante :

pension@united-church.ca
1-855-647-8222
uccbenefits.ca